

Le Conseil Municipal des Enfants vise à apporter à chaque membre élu, la possibilité de s'investir dans la vie locale de sa commune. A travers son mandat, le conseiller pourra comprendre le fonctionnement et le rôle d'une institution de démocratie locale. Il travaillera en équipe dans l'intérêt général et avec assiduité en participant à la dynamique de la vie publique.

En exerçant, les conseillers apprendront à devenir citoyens et responsables dans le respect de soi, des autres et de son environnement.

La présente Charte a pour vocation d'exposer d'une part les principales règles en accord avec la loi, et d'autre part, les précautions que chaque conseiller doit respecter et mettre en œuvre dans un souci de sécurité et de bon usage vis à vis des jeunes et des adultes.

Les droits :

*** Les conseillers municipaux sont égaux et ont les mêmes droits.**

*** Il, elle dispose des droits suivants :**

- s'exprimer et s'informer librement ;
- donner son pouvoir à un autre conseiller municipal afin d'être représenté au Conseil Municipal des Enfants par ce dernier (lors d'une absence par exemple) ;
- démissionner du C.M.E (à notifier par écrit)

Les devoirs :

*** Les conseillers municipaux représentent la jeunesse de la commune.**

*** Il, elle s'engage à :**

- s'investir dans les projets initiés par le Conseil Municipal des Enfants et les réaliser jusqu'à leur terme ;
- proposer des projets dont le but est d'améliorer le quotidien des enfants de la commune ;
- être respectueux, tolérant et savoir écouter les autres ;
- représenter les autres enfants de la commune (s'informer de leurs besoins, écouter leurs demandes, et leurs préoccupations) ;
- respecter et suivre les décisions ayant obtenu la majorité des voix ;
- favoriser la citoyenneté et l'expression ;
- assister régulièrement aux réunions, aux manifestations ainsi qu'aux commémorations de la commune (prévenir en cas d'indisponibilité) ;
- représenter les enfants de la commune auprès des conseillers municipaux adultes.

Pour appréhender pleinement leur nouvelle fonction et afin de mener à bien leurs missions, les conseillers seront soutenus par les élus municipaux de la commune.

Date :/...../.....

Signature du candidat :

Signature du responsable légal :

